

# Note d'unité

## M2E Sud | N° 2018 - 20

Décision du 16 février 2018

---

**Décision M2E Sud N°M2E 2018-20 du 16 février 2018**  
**portant délégation de signature du directeur de l'Unité Opérationnelle [UO]**  
**Maintenance des Equipements et système des Espaces [M2E] Sud**  
**aux chargés d'affaires de plan de prévention et de marchés de l'UO M2E Sud**  
**en matière de sécurité et hygiène sur les opérations avec les entreprises extérieures**

---

**Le directeur de l'UO M2E Sud,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu l'Instruction générale 435 [IG 435] en vigueur, relative aux « Missions des responsables de sites de la RATP – Mise en œuvre des dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité des personnes, spécifiques aux lieux de travail » ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 08 juillet 2015 (note générale n°2015-59) au directeur du département M2E par la Présidente-Directrice générale ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 08 septembre 2015 (n° M2E-G-NG 000451) au directeur de l'UO M2E Sud par le directeur du département M2E ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- Aurore KAPRAL, chargé de plans de prévention ou à,
- Sébastien DEVAY, assistant maîtrise d'ouvrage et gestion de marchés informatique industrielle ou à,
- Christian PORTES, responsable production à l'A2I-DI,
- Vincent GRIERE, chargé d'affaires ou à,
- Vincent TORRES, chargé d'affaires ou à,
- Marc CAMPANELLA, chargé d'affaires ou à,
- Hervé KASHAMA, chargé d'affaires ou à,
- Laurent LEPIS, chargé d'affaires ou à,
- Sylvain PRUNGNAUD, chargé d'affaires ou à,



- Marc ROCHER, chargé d'affaires ou à,
- Christophe BAUDIFFIER, chargé d'affaires ou à,
- Joël PAINT, chargé d'affaires ou à,
- Mael RATOMPOSON, chargé d'affaires,
- Frédéric BLANC, chargé d'affaires,

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'UO M2E SUD :

- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre, par la RATP en tant qu'entreprise utilisatrice, des prescriptions définies par les articles R.4511-1 à R.4515-11 du code du travail et applicables aux interventions d'une ou plusieurs entreprises extérieures sur un site de la RATP pour les besoins d'une opération réalisée dans le cadre de l'activité de l'UO M2E Sud, quel que soit sa nature, pour laquelle le département M2E est donneur d'ordre au sens de l'IG 435. Ces actes sont notamment les procès-verbaux des inspections communes préalables et les plans de prévention.
- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des prescriptions définies par les articles R.4532-1 et suivants du code du travail et incombant à la RATP en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil. Ces actes sont notamment les lettres de mission désignant les coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 1<sup>er</sup>, de donner délégation à :

- Dewi NICOLAS, responsable du pôle informatique industrielle ou à,
- Christophe BONNOT, responsable du pôle électricité électro mécanique ou à,
- Joao FIGUEIREDO, adjoint du responsable pôle bâtiment génie civil ou à,
- Jean-Michel ANTUNES, responsable d'équipe DI ou à,
- Christian PORTES, Responsable production à l'A2I-Diou ou à,
- William HOUIX, responsable du pôle bâtiment génie civil ou à,
- Frédéric ANGELIN, adjoint du responsable du pôle informatique industrielle,

à l'effet de signer en leur nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

## **Article 3**

La présente décision annule et remplace la décision n° M2E Sud 2017-05.



---

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 16 février 2018

Philippe RICHY  
Le directeur de l'UO M2E Sud